

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	SÉBASTIEN PROULX
Circonscription :	JEAN-TALON

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Corporation de la 52 ^e finale des Jeux du Québec	17 juillet 2016
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Reproduction 26/200 d'une toile de l'artiste France Malo représentant des athlètes lors des Jeux du Québec.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Reproduction offerte au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et député de Jean-Talon lors de la réception d'ouverture de la Finale des Jeux du Québec 2016 à Montréal.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Sébastien Proulx	Date de la déclaration 2017-01-16
--	--------------------------------------